



DDFiP de la Somme (80)

Compte-rendu CSAL - FS du 20 mars 2024

S'est tenu mercredi 20 mars 2024, le CSAL de la DDFiP80, réunie en Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail, en présence des syndicats : **CFDT-CFTC** / CGT / FO / Solidaires FP.

Vos représentants **CFDT-CFTC** :

Marc Zoulikian (titulaire - cfdt.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

Cyril Maillard (suppléant – cftc.ddfip80@dgfip.finances.gouv.fr)

Cité administrative

La cité administrative se situera ZAC Gare-La Vallée. Elle accueillera notamment 3 directions de la DGFIP : la DiSi Nord, l'ENFiP et la DDFiP80.

Les services de la DDFiP 80 concernés sont : le CGF, le SFACT Rectorat, le Service Liaisons-Rémunérations et la For-Pro. Ces services s'installeront dans le Bâtiment C.

Parkings sous-terrains :

La DDFiP 80 (hors DiSi) s'oriente au total vers une demande de 32 places de stationnement.

Les places de parking dans le sous-sol du bâtiment C seront réservées exclusivement aux PMR et aux 2 véhicules de services.

A la demande de l'alliance **CFDT-CFTC**, l'Administration a accepté la conversion de places pour les VL de services en places PMR (sauf une de service), les places actuelles vont donc être redimensionnées pour accueillir les titulaires de la carte CMI, mention stationnement.

Pour rappel le décret du 21.12.2006 n'oblige l'administration à produire des places PMR qu'à hauteur de 2% du parc total de stationnement, et à un maximum de 200m du lieu de travail.

Les autres places seront louées par la DDFiP dans les parkings environnants : parking Gare La Vallée et parking Amiens II. La direction s'engage à prendre à sa charge le coût de ces places de stationnement.

Le nombre de place étant de 32 pour 88 agents, la direction prévoit une rotation de ces places en fonction de la présence quotidienne ou non de chaque agent.

Une inquiétude a toutefois été soulevée sur les badges d'entrée dans les parkings, et la complexité pour les agents à devoir s'échanger régulièrement leur badge. Il a également été évoqué une lecture de plaques des VL.

Restaurant inter-administratif :

Des inquiétudes ont également été soulevées sur l'achèvement et la mise en service du restaurant, prévus en octobre 2024 au mieux ; la direction a plutôt évoqué la fin d'année, alors que les agents de la DDFiP80 emménageront en Juin 2024.

Une piste est à l'étude pour envisager des livraisons de repas. En tout état de cause, l'Administration a rappelé que le restaurant administratif Fauga continuera d'accueillir les agents, même s'il est plus loin de la gare qu'actuellement de Vidame.

- Comment se fait l'évacuation des personnes à mobilité réduite sachant que l'utilisation des ascenseurs est proscrite en cas d'incendie ? Pour rappel, le CGF, le Sfact et le SLR se situent aux 5ème et 6ème étages.

- Réponse : des espaces d'attente sécurisée sont prévus, et permettent aux pompiers d'accéder de l'extérieur, il s'agit des salles de réunion, (et des évacuations aux 4 coins de l'étage).

Vote sur l'installation des services au sein de la cité administrative :

A la vue d'une amélioration du cadre de travail des agents, mais de trop de points restés en suspend , l'alliance **CFDT-CFTC** tout comme l'ensemble des OS se sont abstenus lors du vote.

Visite d'une délégation de la FS-SSCT au SGC de MONTDIDIER :

En vertu de l'article 63 et 93 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, la Formation spécialisée est compétente pour effectuer des visites de services sur les sujets relatifs à la Santé, la Sécurité, et aux Conditions de travail.

Le SGC de MONTDIDIER ayant pris place récemment dans ses nouveaux locaux, il fera l'objet d'une visite d'une délégation de la FS-SSCT lors d'une date qui se situera au 2ème trimestre 2024, mais qui reste à préciser.

Il a été convenu la présence dans la délégation de la FS-SSCT :

- d'un seul représentant pour chaque O.S
- du président de la formation spécialisée
- du médecin de prévention
- de l'ISST
- de l'assistant de prévention